

Le Touvet mag

DOSSIER

Mobilités, tous concernés !

Joyeuses Fêtes

Concertation numérique page 20

RÉPONDEZ À L'ENQUÊTE !



À NOTER

PERMANENCES DES ÉLUS

Mairie du Touvet

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus le week-end et les jours fériés au **06 87 76 15 09 - adjoints@letouvet.com**

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation développement économique et finances.

André GONNET, 1^{er} adjoint, délégation travaux et réseaux.

Annie VUILLERMOZ, 2^e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et lecture publique.

Michel NOLLY, 3^e adjoint, délégation vie associative.

Dominique GUILLON, 4^e adjointe, délégation vie culturelle et patrimoine.

Cécile OUDJAOUDI, 5^e adjointe, délégation urbanisme.

Adresse mél : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - **Fax** 04 76 92 34 30

• le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

• le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Réservation de salles

• à la maison des associations, le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h.

Tél. 04 58 00 50 37 - **Par mél** : resasalles@letouvet.com

Conseils municipaux

Tous les deux mois, salle du conseil de la mairie.

Député de l'Isère

Catherine Kamowski - secrétaire parlementaire.

1 rue Conrad Killian - 38950 Saint Martin le Vinoux

Mél circo3805@gmail.com

Conseillers départementaux

Martine Kohly : martine.kohly@isere.fr

Christophe Engrand : christophe.engrand@isere.fr

Permanences à la maison de territoire à Bernin, chaque premier mardi du mois de 15h30 à 17h30, sur rendez-vous.

Tél. 04 76 00 38 49 (secrétariat)

Gendarmerie - brigade du Touvet

Rue de la Priola

Tél. 04 76 08 45 94 - **Fax** 04 76 92 34 94.

Au quotidien vous pouvez contacter

Le service vie scolaire au 04 76 92 34 37.

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi,

au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Jean-Michel Vivant,

au 04 76 71 72 46.

La psychologue éducation nationale, Claire Hamburger

Doucerain au 04 76 08 55 86.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Yannick Delmas,

au 04 76 08 40 70 - **Fax** 04 76 08 58 52.

L'accueil de loisirs au 04 76 92 36 11.

Le relais d'assistantes maternelles au 06 33 49 49 01.

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, au 04 58 00 50 37 (le mercredi de

14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h).

Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36.

Permanences les lundis et vendredis de 9h à 12h et sur rendez-vous les lundis et vendredis après-midi.

Bibliothèque municipale

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

Tél. 04 58 00 50 27. La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30. Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30.

La Poste

Le bureau de Poste du village : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h et le samedi de 9h30 à 12h15.

Le centre de tri (seulement pour les opérations postales, aucune opération financière) : du lundi au vendredi de 8h45 à 18h et le samedi de 8h45 à 12h.

Logement

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2^e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4^e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00.

Siège social : 2, boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble
Tél. 04 76 53 37 32.

Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

Les marchés du Touvet

Tous les samedis à partir de 8h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'église.

Action sociale

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS assure une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34 - **Mél** ccas@letouvet.com.

Point info Autonomie Personnes âgées

Une permanence est assurée par Marie-Christine Gomes à la mairie chaque mercredi de 10 heures à 12 heures, avec ou sans rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare.

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Un mardi sur deux de 13h45 à 14h45 à la mairie de Goncelin.

Caisse de retraite

Depuis le 1^{er} mai 2014, la permanence retraite n'est plus assurée au Touvet. Les futurs retraités sont désormais reçus au Point accueil retraite de Pontcharra du lundi au jeudi sur rendez-vous.

Tél. 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile ou une box).

CARSAT service social (anciennement CRAM)

Les mardi, mercredi et jeudi à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. 04 76 46 11 44.

Mission locale

Site d'accueil à Pontcharra, Village d'entreprises du Breda

• lundi et vendredi de 9h à 12h

• du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

• Aurélie Masnada accueille sur rendez-vous à la mairie de Goncelin tous les mercredis de 9h à 12h.

• Permanence téléphonique : du lundi au vendredi 8h30 - 11h30 au 04 76 92 18 82.

Divers

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin.

Tél. 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Tél. 04 76 15 10 36 **Fax** 04 76 44 22 05.

Conciliateur de justice

Roselyne Marty tient ses permanences à la mairie du Touvet le 3^e et le 4^e jeudi du mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.

Tél. 04 76 92 34 34

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit à la mairie, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.

Tél. 04 76 92 34 34.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage -

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél. 04 76 91 02 40

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 Le Touvet

Correspondant : M Patrick MAYNÉ.

Tél. 04 76 08 45 87 - **Fax** 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• lundi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00

• jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Propreté urbaine

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le jeudi -

Bac de tri : le vendredi

Rappel : **merci de sortir votre bac la veille du ramassage**

Jours fériés : report systématique des collectes concernées au mercredi de la semaine en cours.

Points de regroupement de collecte des déchets

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu, à la mairie, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), au cimetière, avenue Fernand Gras, à la Gendarmerie.

Pour le verre, le papier/carton, les déchets recyclables et les ordures ménagères.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, **Tél.** 04 38 72 94 30 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique 100% pratique)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques).

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

Fermée pour travaux depuis février 2019 pour 1 an

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai). **Tél.** 04 76 04 82 74

Bon voisinage

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

Se déplacer

En autocar : www.tougo.fr ou www.transisere.fr

Tougo : 0 800 941 103 ; Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

La communauté de communes du Grésivaudan assure la maintenance des arrêts de bus à leur logo. Pour toute dégradation d'abribus ou de poteaux d'arrêt, contacter le numéro vert 0 800 845 295.

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (Chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

Éclairage public

La société DSE gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

Permanences «infos-énergie»

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : **Tél.** 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes.

www.le-gresivaudan.fr

Urgence

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde : 0 810 15 33 33

• Pharmacie de garde : 3915

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 09 69 32 34 58



Madame, Monsieur,

L'exigence de qualité et de traçabilité de notre consommation alimentaire va croissant. Et la satisfaction de ce besoin vital doit être à la hauteur des attentes de chacun. Or, une production de qualité, locale, durable, labellisée, ne peut s'envisager que si nous savons collectivement promouvoir les filières de production alimentaires de proximité. La commune du Touvet a choisi de protéger ses terres agricoles en adoptant le premier PAEN (périmètre de Protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains) de l'Isère. C'est le 1^{er} acte pour que les agriculteurs cultivent et élèvent de façon pérenne ce qui fait notre alimentation. Et si à terme nous voulons pour les repas de la crèche, de la cantine, du centre aéré, des personnes âgées, cuisiner sur place avec des produits locaux, c'est tout le territoire du Grésivaudan qui doit être mobilisé... Je vous laisse découvrir en dernière page l'avenir que ce PAEN doit nous offrir.

Se déplacer est aussi une nécessité : c'est la 1^{ère} préoccupation des habitants du Grésivaudan. Pour y répondre le développement des mobilités « alternatives » à l'utilisation automobile en « solo » s'accélère : partager son véhicule faire de l'auto-stop, rejoindre la gare de Goncelin, la zone commerciale des Grandes Terres facilement, à pied, utiliser son vélo... les solutions sont multiples. Et pour engager chacun à emprunter les transports en commun un grand pas en avant a été fait : un syndicat unique des mobilités qui rassemble toutes les autorités du transport collectif doit permettre de simplifier l'offre, les tarifs, la lisibilité... C'est le dossier « mobilités » que nous vous invitons à lire dans ce dernier numéro de l'année 2019.

Et si cette année se termine avec les fêtes, elle commencera avec les vœux. Je vous présente donc en mon nom, au nom de la commune et du conseil municipal, tous mes vœux de bonheur et de santé. Que 2020 soit pour vous, Madame, Monsieur, et pour vos proches, une belle et douce année.

Laurence Théry
Maire du Touvet

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Christelle Fergeau, Béatrice Lasserre, Adrian Raffin, Stéphanie Wyon

Photos : Mairie du Touvet, Nadine Espagnol, Alain Raffin, Jean-Claude Sambain
Couverture : Alain Raffin

Conception, mise en page : Christelle Fergeau

Imprimerie : Technic color - Ce numéro a été tiré à 1 800 exemplaires Imprimé sur du papier recyclé

2-3	À NOTER / ÉDITO
4-13	DOSSIER Mobilités, tous concernés !
14-16	VIE DE LA COMMUNE
17-19	SOLIDARITÉS
20-21	COMMUNICATION & CONCERTATION
22-23	TRAVAUX
24-25	PANORAMA INSTITUTIONNEL
26-28	ENVIRONNEMENT
29	CONSEIL MUNICIPAL
30	EXPRESSIONS POLITIQUES
31	ÉTAT-CIVIL - PETITES ANNONCES
32	REGARDS SUR... Le 1 ^{er} PAEN de l'Isère au Touvet

DISPARITION

Aujourd'hui une page de notre village se tourne : **François Vandeventer**, Maire honoraire de la commune est décédé mercredi 4 décembre.

En mon nom et au nom du Conseil municipal, j'adresse à son épouse et à tous ses proches mes plus sincères condoléances et les assure de tout notre soutien dans cette épreuve.

La vie de François Vandeventer a été intimement liée à celle de notre village. Membre du Conseil municipal de 1971 à 2001, François Vandeventer a surtout été maire pendant 24 ans, de 1971 à 1995. Au cours de ses quatre mandats, son action a marqué le village avec la réalisation de la Salle d'Animation Rurale, l'aménagement du terrain de rugby, la construction de l'actuelle Gendarmerie et les programmes de logements sociaux de la rue du Clos, de la rue de la Choquette et du Clos Schmitt.

Son engagement public l'a conduit à devenir conseiller général du canton du Touvet de 1982 à 1988 et en 1985, Vice-président du Département.

Afin de rendre l'hommage dû au maire honoraire qu'il était, les drapeaux de la mairie ont été mis en berne.

Laurence Théry
Maire du Touvet

MOBILITÉS, TOUS CONCERNÉS !

En France, mobilités : de quoi parle-t-on ?

LES MOBILITÉS EN CHIFFRES...



80 %



du transport total des voyageurs

étaient effectuées en transport individuel en France en 2016 (SDES, CCTN, 2017)

40 %
des ménages
modestes

n'ont pas de voiture et 50 % des personnes en insertion ont déjà refusé un travail ou une formation pour des raisons de mobilité. (Laboratoire de la mobilité inclusive)

Selon l'Observatoire de la mobilité

38 %
des usagers
de transports
en commun

estimaient en 2018 que les transports collectifs devraient être gratuits

68 %
de l'énergie
consommée

en France proviennent des combustibles fossiles (Ademe, 2018)

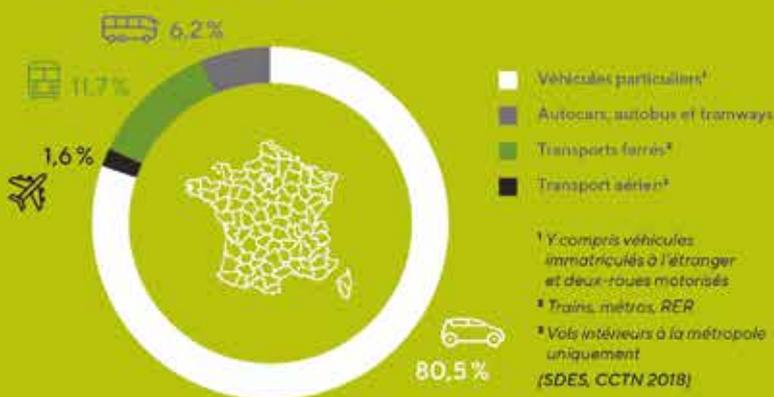
54 ans
de durée de vie estimée

pour les gisements de pétrole et de gaz naturel au rythme de production actuel (World Energy Council, 2010)

48 000
décès prématurés

en France en 2016 en raison des particules fines PM2,5, soit près de 10 % de la mortalité totale (Agence Santé publique France)

Transport intérieur de voyageurs par mode en 2017 (en % des voyageurs-kilomètres)



¹ Y compris véhicules immatriculés à l'étranger et deux-roues motorisés

² Trains, métros, RER

³ Vols intérieurs à la métropole uniquement (SDES, CCTN 2018)



des émissions de CO₂

par le secteur des transports en France (Ademe, 2018)



des personnes

se rendant à leur travail utilisent une voiture en France (2010, Dares)

Sans renforcement de l'ambition des pays signataires de l'Accord de Paris, le réchauffement climatique global devrait atteindre

+3°C d'ici **2100** (MTEF/GIEC, 2018)



+25 cm

Haussé moyenne du niveau de la mer depuis 1990

Le secteur des transports est le

1^{er}



contributeur

d'émissions de gaz à effet de serre en France (Ademe 2018)

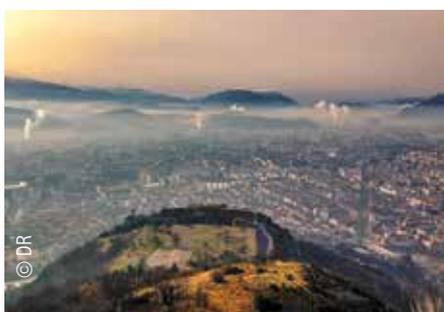


L'élaboration du projet de territoire du Grésivaudan, www.le-gresivaudan.fr/517-le-projet-de-territoire.htm, adossé notamment à une consultation des habitants, a établi que la mobilité est le 1^{er} point faible du territoire. Sont pointés le manque de transports en commun, la difficulté de circulation vers Grenoble et la pollution qui en résulte.



© Freepik

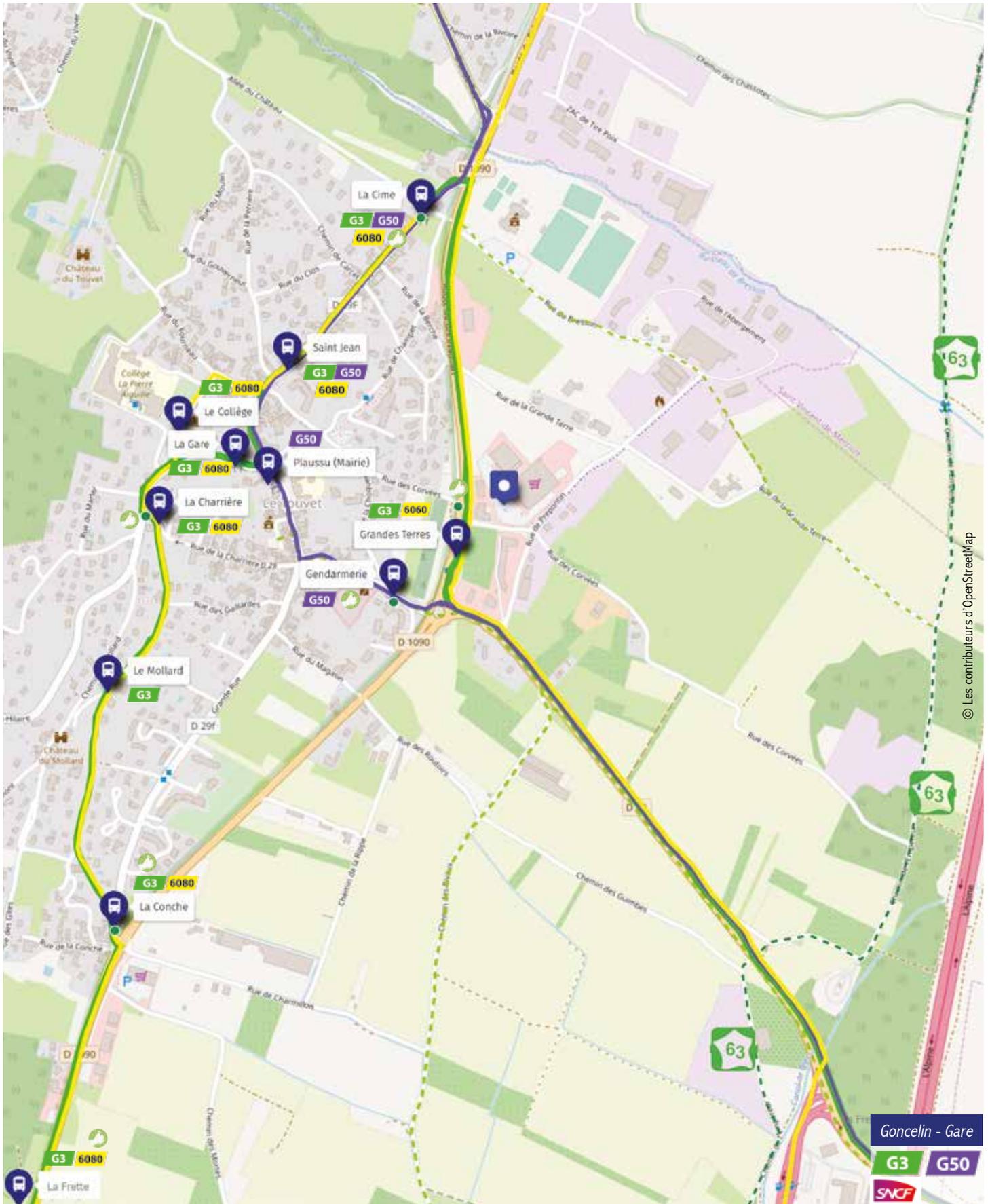
Concomitamment l'amélioration des déplacements constitue la 1^{ère} attente des habitants du Grésivaudan.



© DR

	1 ^{er} cité	2 ^e cité	3 ^e cité	TOTAL 2017	Rapport 2011	Evolution
Manque de dessertes en transports en commun	24 %	6 %	3 %	33 %	28 %	↗
Problèmes de circulation vers Grenoble	9 %	7 %	2 %	18 %	18 %	→
Aucun	17 %	0 %	0 %	17 %	17 %	→
Pollution	6 %	3 %	1 %	10 %	4 %	↗

Au Touvet aujourd'hui, un habitant peut se déplacer en voiture, en auto-stop, en bus, en minibus, en train, à pied, en vélo.



LÉGENDE	Véloroute 63	Arrêt bus	Borne électrique Intermarché
	Itinéraires cyclistes intercommunaux jalonnés	Rezo pouce	

Et demain, pour aller plus loin quelles solutions ?

Aujourd'hui l'organisation des transports en commun sur le territoire relève encore d'un

grand jeu de piste où personne ne peut affirmer que l'usager en possède toutes les règles.... Car les responsabilités

s'enchevêtrent et les tarifs se superposent.

Des autorités organisatrices de mobilités

partagent toutes des compétences qui génèrent des offres multiples



▶ Les trains express régionaux sont gérés par la Région.



▶ Le réseau des bus Translère est organisé, par délégation, par le Département.



▶ Le réseau des bus TouGo est géré par Le Grésivaudan.



▶ Les bus de la Semitag sont organisés par le Syndicat mixte des transports collectifs (SMTC).

© Freepik

De nombreux tarifs de transport

rendent l'utilisation des transports cher et complexe

Tarification TouGo

Tarification Semitag

Tarification Translère

Tarification TER

Accord de réciprocité Translère/TouGo/TAG

Utilisation de la tarification Tag sur certaines lignes du Grésivaudan

Utilisation de la tarification Grésivaudan sur certaines lignes du périmètre SMTC

Conclusion

Les usagers potentiels peuvent renoncer à utiliser les transports collectifs car l'organisation de la mobilité devient trop complexe à comprendre.

Une échelle d'intervention plus grande que le territoire communal et communautaire est donc nécessaire pour répondre à ces enjeux.

L'AOM

Les élus de la Communauté de Communes ont donc décidé par délibération du 8 juillet 2019 de créer une Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) commune avec la métropole Grenobloise et

les territoires de la grande région grenobloise.

Il s'agit d'un projet à long terme pour :

- organiser les mobilités à une plus grande échelle et de créer un guichet unique
- mettre l'usager au cœur du projet
- prendre en compte toutes les mobilités : transports collectifs routiers et ferroviaires, covoiturage, modes actifs de déplacement, nouvelles

mobilités et parcs relais

- associer toutes les collectivités au sein d'une même entité

À plus court terme, la communauté de communes du Grésivaudan a choisi de rejoindre le Syndicat mixte de transports en commun de l'agglomération grenobloise (SMTC) pour :

- faire évoluer rapidement l'offre de transport sur le territoire
- faire évoluer la tarification

Évolution des tarifs pour un trajet Goncelin/Grenoble pour un statut plein tarif (sur la base d'un tarif 2018/2019) :

	Translsère	TER + TAG
Ticket unitaire	4,60 €	
Carnet	16,60 €	
Abonnement annuel	831 €	1 240 €

Tarifs
2018-
2019

Tarifs
après
accord*

	Translsère	TER + TAG
Ticket unitaire	3,30 €	
Carnet	11,10 €	
Abonnement annuel	623 €	578 €

* Simulation

© Freepik

L'encadrement législatif donne une dimension nationale à toutes ces nouvelles orientations et le projet de loi d'Orientation des Mobilités (loi LOM) réforme en profondeur le cadre général des politiques de mobilités. La loi se fixe 4 objectifs :

- sortir de la dépendance automobile
- accélérer la croissance des nouvelles technologies
- réussir la transition écologique
- programmer les investissements dans les infrastructures de transport

Les collectivités territoriales devront définir des « Plans Mobilité » à la place de leurs Plans de Déplacement Urbain (PDU), pour mieux articuler tous les nouveaux services de mobilité (autopartage, covoiturage, transport à la demande,...). Et des mesures doivent accélérer la transition écologique en favorisant les véhicules électriques, le développement des pistes cyclables,...

Le texte discuté depuis novembre 2018 par l'Assemblée nationale et le Sénat programme les investissements dans les infrastructures routières, ferroviaires et

fluviales à horizon 2027.

Mais les réponses sont aussi locales et multiples : développer des mobilités alternatives, permettre le développement de la voiture électrique, favoriser les déplacements en mode doux, avec l'usage du cycle et du cheminement piéton, lutter contre « l'auto solisme » pour partager des transports individuels, etc.

Au Touvet, le nouveau parking relais, 13^e à l'échelle de la Communauté de Communes, se veut multimodal et réunit beaucoup d'éléments propices au chan-



gement de comportements. Idéalement situé à l'entrée du village, à proximité du rond point, ce terrain surtout utilisé le samedi matin pour le marché, est désormais aménagé pour accueillir de façon sécurisée une cinquantaine de voitures, des vélos, un arrêt de bus, un arrêt « Rezo Pouce », et les piétons qui se rendent au centre commercial des Grandes Terres ou en reviennent.

Cet aménagement, réalisé par la communauté de communes Le Grésivaudan, en partenariat avec la commune du Touvet et le Département, a été mis en service début septembre. Il permet d'emprunter la nouvelle ligne de bus Transisère 6060 qui permet de se déplacer du Touvet à Grenoble en moins de 30 minutes en empruntant l'autoroute sans arrêt entre Le Touvet et Montbonnot. Une quinzaine de personnes sont déjà des utilisateurs réguliers au Touvet à 7h50. La ligne de bus 6080 continue à assurer le service vers Grenoble en passant dans le village et les autres communes.

Ce parking relais, multimodal, allie de multiples modes de déplacement autour de la voiture pour développer l'auto-stop et le covoiturage, des transports en commun avec les bus et la jonction des trains à Goncelin et des modes doux, piétons, vélos et trottinettes.

Les plantations végétales pelouse,

arbres, ombrières végétales vont être réalisés prochainement. Une boîte à vélo peut être utilisée en souscrivant un abonnement auprès de l'agence de mobilité TouGo à Crolles. Des supports classiques non payant doivent compléter cet offre de stationnement de cycles.



Pour faciliter la pratique de l'auto partage une borne de covoiturage Ecov (pour tout savoir sur Ecov, cf p11, ndlr) doit être la première installée du Grésivaudan.

L'aménagement de la partie située de l'autre côté de la RD1090 est à venir pour accueillir un abri bus et un terminus

de bus.

À la suite de réunions de quartier et d'échanges avec les habitants, la municipalité réfléchit à l'implantation d'une borne de recharge de véhicules électriques qui permettrait de laisser sa voiture dans un environnement sécurisé

à proximité du centre ville et des commerces de proximité et du centre commercial des Grandes Terres.

Plus d'info

www.eborn.fr

Avec les changements récents, comment et où prendre le bus au Touvet

La ligne 6060

Chambéry ↔ Grenoble a :

- un arrêt au nouveau parking des Grandes Terres
- emprunte l'autoroute entre Le Touvet et Montbonnot (rond point du Pré de l'eau)

La ligne 6080

Le Touvet ↔ Grenoble continue à « caboter » avec :

- un départ et un terminus à la Cime du Touvet
- de nombreux arrêts dans Le Touvet
- emprunte la rive droite jusqu'à Crolles/Bernin, puis l'autoroute en passant par le Pré de l'eau

La ligne G50

Goncelin ↔ Pontcharra :
- traverse Le Touvet par la Gendarmerie et la Grande rue
- permet de rejoindre la gare de Goncelin

La ligne G3

Villard Bonnot Goncelin :

- dessert La Frette
- traverse Le Touvet par la rue de l'ancien Tram et la Grande rue
- permet de rejoindre la gare de Goncelin

La Nav'Pro C

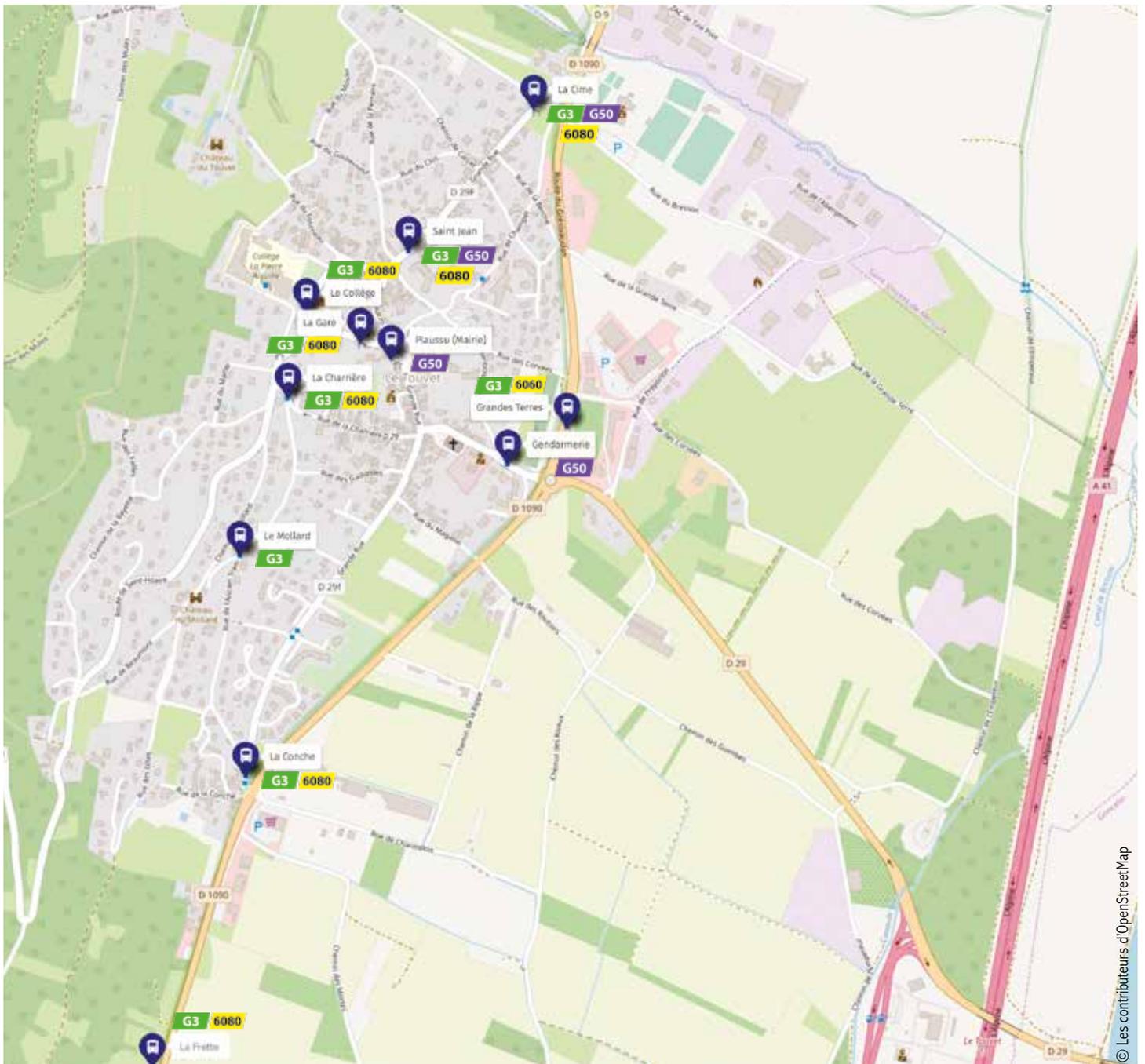
Pontcharra ↔ Bernin :

- s'arrête à la gare de Goncelin
- emprunte l'autoroute jusqu'à Crolles et Bernin

TouGo

Ces 3 lignes appartiennent au réseau de la Communauté de communes Le Grésivaudan.

En résumé, les arrêts de bus au Touvet :



Pour faciliter la pratique de la « voiture partagée » et encourager les changements d'habitudes sur les trajets effectués en voiture, notamment « domicile- travail », le Grésivaudan facilite l'auto-stop au quotidien en tant qu'alternative à la voiture individuelle.

Le Grésivaudan a adhéré il y a maintenant un peu plus d'un an au dispositif Rézo Pouce présent un peu partout en France aux côtés des collectivités. L'auto-stop organisé est accessible aux jeunes mineurs à partir de 16 ans.

PASSAGER, je me dirige vers l'arrêt le plus proche, muni de ma fiche destination.
CONDUCTEUR, je m'arrête à un arrêt sur mon trajet.

Et dès le printemps 2020, le Grésivaudan souhaite expérimenter un nouveau service de covoiturage spontané pour développer un créneau entre le covoiturage organisé via des plateformes publiques ou privées, et l'auto-stop informel ou de type « Rézo pouce ».

Ainsi la start-up Ecov développe un service de covoiturage spontané, rémunéré

pour que ce dernier soit rétribué sous réserve qu'il soit lui aussi inscrit au réseau (un conducteur non-inscrit peut récupérer son gain a posteriori en allant s'inscrire sur le site).

Au Touvet c'est sur le parking relais des Grandes Terres qu'est implanté le panneau lumineux Ecov !



Vous pouvez aussi faire appel à Mov'ici, le dispositif de covoiturage organisé de la région Auvergne-Rhône-Alpes, après inscription sur <https://movici.auvergne-rhonealpes.fr>.



Comment ça marche ?

- **Je m'inscris**

En ligne sur www.rezopouce.fr
 À la mairie, si je ne dispose pas d'un accès internet.



- **Je reçois**

Ma carte de membre et, si je suis conducteur, un autocollant pour mon véhicule. Je peux, si je le souhaite, récupérer un gilet fluo vert pour être identifiable, en agence de mobilité.

- **Je me déplace**

C'est facile, je joins un arrêt !

rateur pour les conducteurs, plus sûr et plus incitatif que l'auto-stop mais plus souple que le covoiturage organisé, sans organisation préalable.

Le principe est simple :

- mise en place d'un site web/application/parcours SMS permettant de s'inscrire au service, de payer une course pour les passagers et de récupérer le montant de la course pour les conducteurs,
- panneau lumineux indiquant la destination (commande du panneau via une application ou l'envoi d'un simple SMS),
- le passager reçoit un code par SMS après le déclenchement de la borne,
- le code est donné au conducteur



movici.auvergne-rhonealpes.fr



Partageons nos trajets quotidiens

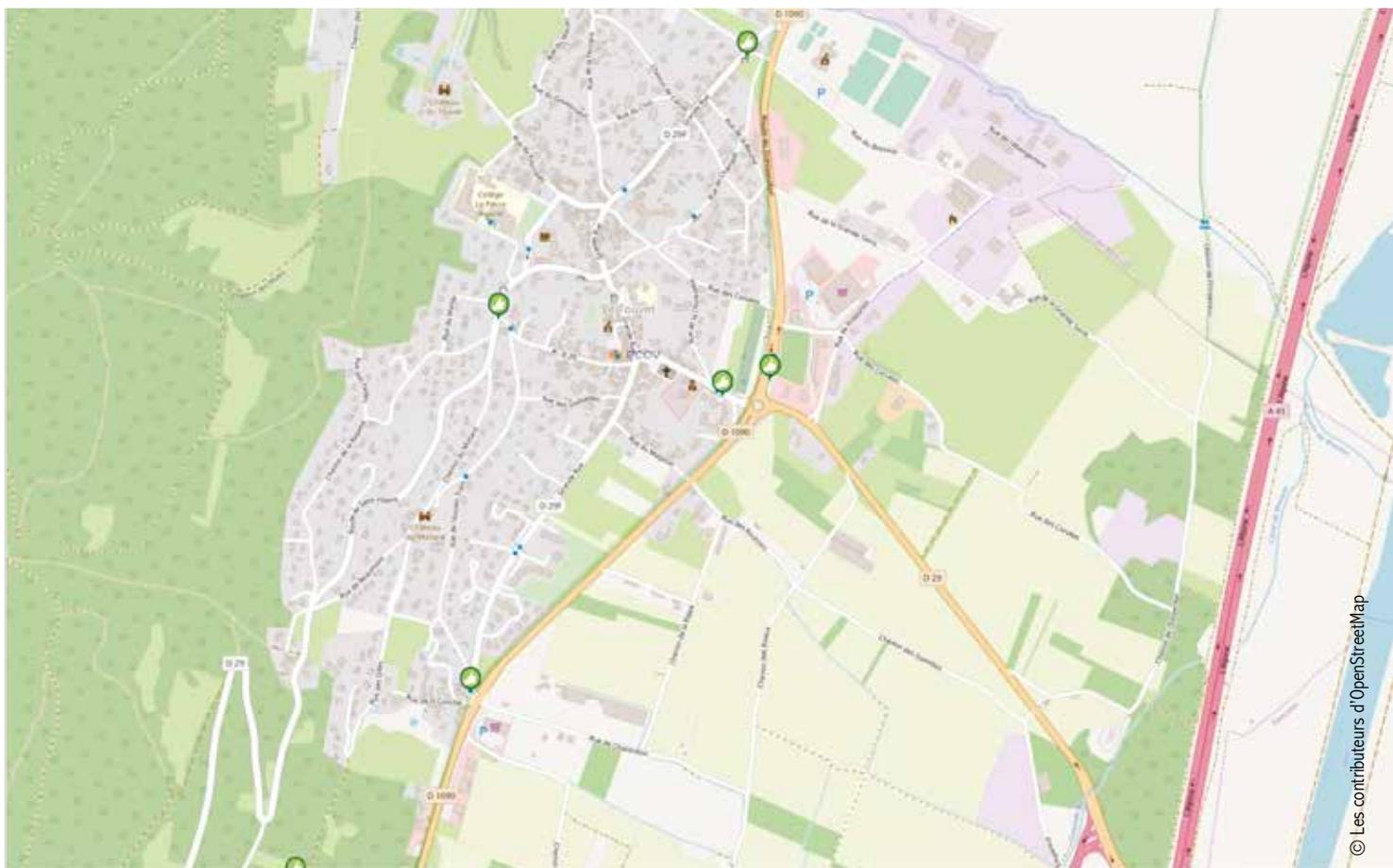
Sofia propose tous les jours un trajet de covoiturage.
Il reste 2 places : rejoignez-nous !



Et pour développer encore la mutualisation le dispositif Ma Chère Auto de Citiz permet de mettre à disposition comme d'utiliser une voiture en auto-partage. Ce véhicule, prêté par un particulier, est utilisable, une fois que vous êtes inscrit, de la même façon que tous les véhicules du réseau Citiz. Plus d'infos sur <https://alpes-loire.citiz.coop>.



En résumé, les arrêts Rézo Pouce et Ecov au Touvet :



Mais tout ça comment ça marche sur mon smartphone : petit précis des applications mobiles

Pour les horaires des transports en commun : les sites internet de Transisère, Tougo, les applications Métromobilité ou l'application SNCF.

Pour l'auto-partage : Rezo pouce

Pour les cyclistes : retrouvez le plan des itinéraires cyclables du Grésivaudan <https://www.le-gresivaudan.fr/506-se-deplacer-a-velo-dans-le-gresivaudan.htm>



Et du côté du vélo quoi de neuf ?

La vélo route permet depuis 2017, au-delà des pistes cyclables positionnées de part et d'autre de la RD1090, de circuler dans la plaine et de

traverser la RD29 au Touvet. Une vélo route « 63 » est à l'étude pour aménager les rives de l'Isère à l'issue des travaux du Symbhi.

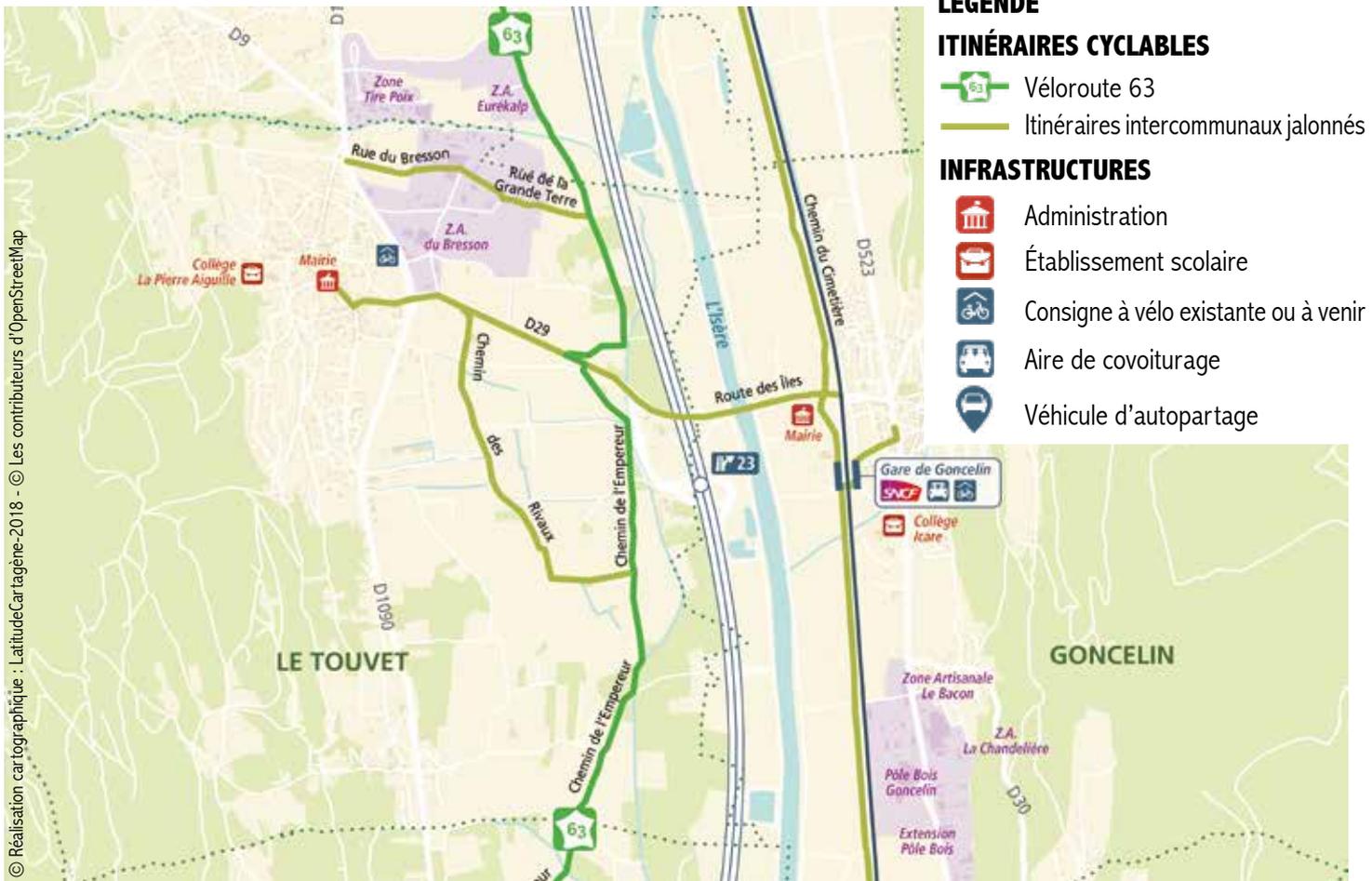
Pour toute réservation : agence de mobilités Tougo 1846 rue de Belle-donne 38920 Crolles 0 800 941 103.

Où garer mon vélo au Touvet ?

Des rateliers sont disposés à l'école, à la mairie, à l'Église au Bresson et à la Trésorerie. Une consigne à vélo est désormais positionnée sur le nouveau parking du cimetière. Un abonnement de 49 € par an permet de disposer d'un accès sécurisé fermé à clé.

Un tour du village du « groupe mobilités » des élus permet d'envisager un nouveau râtelier à venir sur le parking relais. De nouvelles implantations sont prévues aux jardins partagés et dans l'enceinte du Bresson.





© Réalisation cartographique : LatitudeCartagène-2018 - © Les contributeurs d'OpenStreetMap

LÉGENDE

ITINÉRAIRES CYCLABLES

-  Véloroute 63
-  Itinéraires intercommunaux jalonnés

INFRASTRUCTURES

-  Administration
-  Établissement scolaire
-  Consigne à vélo existante ou à venir
-  Aire de covoiturage
-  Véhicule d'autopartage

Et la traversée Inter Rive on en est où ?

La sécurisation de la traversée inter-rives permettrait de faciliter les déplacements cyclistes entre le Touvet et la gare de Goncelin. Elle fait l'objet d'une forte demande de nombreux usagers. L'association GRENE organisait en septembre, pour la deuxième année consécutive, un événement « la vélorution des deux rives », qui vise à alerter les citoyens et les pouvoirs publics sur la nécessité d'aménager des traversées piétonnes et cyclables.

Le Grésivaudan s'est inscrit dans un appel à projet « Fonds mobilités ac-

tives - Continuités cyclables », lancé par le Ministère de la Transition écologique, afin d'obtenir des fonds pour sécuriser plusieurs traversées inter-rives de la vallée, dont celle Le Touvet-Goncelin.

La commune soutient ces démarches et s'engage à son niveau dans ces aménagements : il a été acté, avec le porteur du projet de micro-centrale hydroélectrique sur l'Isère, l'aménagement sur l'ouvrage d'une passerelle réservée aux piétons et aux cycles.



Se déplacer dans le village ça marche et ça évolue

La mobilité ce sont aussi les très courts trajets, les trajets quotidiens qui permettent de se rendre dans les services publics de proximité, dans les commerces,

ou de rendre visite à ses proches. Les reliefs et la configuration de notre village peuvent rendre certains de ces déplacements difficiles pour les personnes âgées, à mobilité réduite ou les familles avec des poussettes.

La commune s'engage depuis plusieurs années à l'amélioration et à la sécurisation de ses circulations piétonnes avec

notamment le développement des chemins à talons ou encore l'aménagement de la Grande-rue au centre du village, qui a remis les piétons au cœur des déplacements.

Un projet de pédibus, qui permettrait aux enfants de se rendre à pied en toute sécurité à l'école, est également porté par le Conseil Municipal des Enfants.



VIE DE LA COMMUNE

Ça s'est passé chez vous



Octobre Rose - 140 participants environ et 3 000€ pour Agaro.



Commémoration du 11 novembre 1918- De Versailles à Berlin ou les conditions difficiles d'une paix durable.



Semaine européenne de réduction des déchets - En route vers le Zéro emballage, la fabrication des produits d'entretien et des cosmétiques.



Décorations et préparation de Noël

Grâce aux membres du Club du Beaumont, aux enfants du centre de loisirs et du CME, des pompons ont été fabriqués pour décorer les sapins de la commune. Pour tous, un village du Touvet illuminé, grandeur nature, sur un rond point rénové et des bassins décorés par les habitants.



Nouvel espace de gratuité au Pôle culturel le 7 décembre - 6^e espace de gratuité au Touvet, plus de 100 participants.

À noter dans vos agendas

UNE NOUVELLE ANNÉE À FÊTER

Le Maire présente ses vœux à la population le vendredi 17 janvier à 19h30 à la salle du Bresson.

2020

© starline / Freepik

La MC2 au Touvet



© Nico M Photographe

Dimanche 9 février à 18h à la salle du Bresson, la MC2 joue au Touvet la pièce de théâtre *Illusions* de Ivan Viripaev, mise en scène par Olivier Maurin.

Illusions ressemble d'abord à une « belle » histoire, comme on aime s'en faire raconter. Une histoire d'amour ou une histoire de l'amour... Quatre jeunes gens viennent dire l'histoire de deux couples âgés et rapportent les paroles intimes qu'ils ont prononcées avant de mourir à l'être qui a accompagné leur

vie. En cet instant, ils savent que le véritable amour ne peut être que réciproque. Mais la succession des récits vient voiler peu à peu la clarté de cette évidence. Un petit espace vient insidieusement faire douter de la réalité des sentiments, les certitudes vont vaciller. Dans ce moment où peut être on ne joue plus, juste avant la mort, peut-on se dévoiler et quitter le jeu des illusions ? Le grand jeu qui crée le monde...

Placés au milieu du public installé à une table de banquet, les comédiens rapportent ces récits avec une justesse infaillible. Les spectateurs s'en retrouvent subtilement désorientés, tentant de démasquer le vrai du faux. Venez nombreux.

Billets en vente à l'accueil de la mairie à partir du 13 janvier, aux heures d'ouverture de la mairie.

Tarif unique 9 € / 6 €

Lire sur tous les supports à la bibliothèque



Pour beaucoup bibliothèque = livre = papier... Et pourtant la bibliothèque du

Touvet propose de nombreux autres supports : livres audio, DVD, liseuses, et tablettes utilisables sur place...

Découvrez la lecture numérique !

Vous pouvez emprunter une des deux liseuses pour 3 semaines. Elles sont four-

- Des histoires animées pour les plus jeunes
- Des méthodes de langues juniors.

Vos documents prennent la navette

Le réseau des bibliothèques du Grésivaudan vous permet de bénéficier des titres présents dans les autres bibliothèques et médiathèques, de les emprunter et de les remettre dans votre bibliothèque au Touvet. Ces navettes offrent un accès équitable à la lecture pour l'ensemble des habitants du Grésivaudan, en facilitant



nies avec 136 livres numériques « classiques » téléchargés, un câble USB, le mode d'emploi et les listes alphabétiques par auteurs et par titres. Le prêt et le retour se font uniquement à la bibliothèque du Touvet.

La bibliothèque offre à ses abonnés l'accès à de nombreuses ressources en ligne :

- Des titres de presse
- Des films, des documentaires et de nombreux programmes en accès libre
- Des livres numériques
- Des jeux d'éveil et de découverte
- De l'autoformation,

tant l'emprunt de plus de 400 000 documents.

Un véhicule effectue en 15 jours le tour des bibliothèques du réseau. Il récupère

VOS LIVRES & DOCUMENTS PRENNENT LA NAVETTE !

NOUVEAU!

Réservez en 1 clic!
Retirez et rendez vos documents dans l'une des 36 bibliothèques du réseau.

RÉSEAU INTERCOMMUNAL DES BIBLIOTHÈQUES DU GRÉSIVAUDAN

Retrouvez toutes les infos pratiques, coordonnées et actus sur www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr

l'ensemble des documents réservés et les achemine, via un centre de tri installé à La Terrasse, vers les sites de retrait choisis au moment de la réservation. Les documents peuvent être rapportés dans n'importe quelle bibliothèque du réseau.

Numérique, papier, audio, vidéo la bibliothèque du Touvet permet l'accès à de nombreuses ressources de chez soi ou en se rendant sur place.

Plus d'info

www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr
04 58 00 50 27



SOLIDARITÉS

Le Centre Communal d'Action Sociale à la découverte de l'hydroélectricité avec 32 participants heureux de visiter le musée EDF Hydrelec à Vaujany et la maison Bergès à Villard Bonnot. Pour les prochains voyages adressez vous au CCAS 04 76 92 34 32 ou à Jean-Louis Mourette 07 82 93 33 43



Fêtes de fin d'année avec le Centre Communal d'Action Sociale

Le 13 décembre ce sont 240 colis qui ont été distribués à 330 personnes de plus de 65 ans.



Et repas dansant

Pour 150 personnes le 15 décembre avec les enfants du Conseil municipal des enfants.

Fin d'année festive pour les repas partagés le 22 décembre avec un repas cuisiné par les fidèles convives et proposé à tous, sur inscription.

Plus d'info

Jean-Louis Mourette – 07 82 93 33 43



L'accueil au Ram : professionnaliser les accueils à domicile»

Vous gardez des enfants au domicile de leurs parents ou vous gardez des enfants à votre domicile ?

Le Relais assistants maternels (RAM) du Touvet accueille les familles, les assistant(e)s maternel (le) s et les personnes s'occupant d'enfant au domicile des parents. Les personnes « Nounou au domicile des parents » peuvent, si leur employeur l'autorise, participer aux animations du Relais, temps collectifs ou soirée à thème.

Si vous gardez des enfants à leur domicile, vous pouvez, avec l'accord express de leurs parents, vous faire connaître auprès de l'animatrice du RAM, Mélissa Bollon.

Nouveau !

Sur le site internet de la mairie, vous pouvez voir une vidéo qui présente le métier d'assistant maternel ! <http://www.letouvet.com/action-sociale/petite-enfance/>

Permanences pour renseigner les parents ou assistant(e)s maternel(le)s :

Le jeudi : accueil téléphonique de 13h30 à 18h, accueil pour les rendez-vous physique de 18h à 20h.

Le vendredi : accueil téléphonique de 13h à 17h.

Temps collectifs (au pôle enfance) :
Jeudi et vendredi de 9h à 11h.

Plus d'info

Relais Assistants Maternels (RAM)
52 avenue Montfillon - ram@letouvet.com
Tél. : 06 33 49 49 01



Des nouveaux logements sociaux au Touvet

Le Château de la Conche permet dès le printemps 2020 d'ouvrir 11 logements sociaux du T2 au T5. N'hésitez pas à faire une demande ou à renouveler votre demande de logement en ligne ou à l'accueil de la mairie.

Pour mémoire, la commune ne décide jamais seule des attributions de logements mais en partenariat avec les bailleurs sociaux pour 6 logements sur les 11 créés.

Plus d'info

mairie@letouvet.com - 04 76 92 34 34



est le nouveau fournisseur des repas des tous petits et des seniors

Depuis cet été personnes âgées et enfants de la crèche mangent des repas élaborés par API. Du côté de la crèche le retour est plutôt favorable sur le plan de la qualité des repas, variés, équilibrés avec beaucoup de possibilités d'adaptation, permettant de répondre aux exigences de l'alimentation des tout petits.

Pour les aînés la prestation garantit un repas complet à midi avec un potage

pour le soir. Les bénéficiaires peuvent choisir entre deux type de menu. Les retours sont satisfaisants, mais seule une enquête de satisfaction exhaustive permettra de s'assurer de la qualité des mets proposés pour procéder à d'éventuels ajustements.

À l'école et au centre aéré c'est toujours SHCB qui assure le service des repas. Cette année comme depuis 2016, les parents ont été invités à partager des

repas, sur inscription, pour découvrir à la fois ce que contiennent les assiettes et comment se déroule le temps de cantine. La formation des encadrants sur les règles de vie pendant ces temps collectifs a bien progressé et chacun dispose de principes, co-construits entre enfants et animateurs, pour favoriser la bienveillance et le respect mutuel.

Découvrir le livret sur www.letouvet.com/action-sociale/vie-scolaire/



Inscriptions à l'école maternelle La Touveline

Les enfants nés en 2017 doivent être inscrits à l'école maternelle La Touveline pour la rentrée 2020-2021.

Pour les inscrire, constituez un dossier à présenter à la mairie avec :

- le livret de famille,
- la pièce d'identité d'un des responsables légaux
- un certificat médical du médecin attestant que les vaccinations obligatoires sont à jour
- un justificatif de domicile : taxe d'habitation, bail datant de moins d'un an, quittance de loyer datant de moins de 3 mois, dépôt de permis de construire, acte d'acquisition immobilière, à défaut si vous n'habitez pas encore dans la commune, tout document permettant de justifier de votre résidence au Touvet à compter du mois de septembre 2020.

Ensuite, présentez-vous à l'école lors des permanences des **lundis 13 et 20 janvier de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30** pour transmettre à la

directrice :

- la fiche d'inscription délivrée par la mairie
- le certificat médical du médecin attestant que les vaccinations obligatoires sont à jour
- le livret de famille
- la fiche de renseignements dûment complétée

Plus d'info

Service scolaire
04 76 92 34 37



Permanences de la CARSAT

La CARSAT (la Caisse d'assurance retraite et santé au travail) gère la retraite de base sécurité sociale des salariés du secteur privé, à ce titre elle tient à jour le compte personnel de carrière ainsi que toute information utile en vue de la future demande de retraite. Aujourd'hui la demande retraite se fait sur Internet, mais avant de prendre la décision et surtout de poser la date de départ il s'avère utile d'être conseillé par un agent CARSAT qui a une vue globale de votre carrière professionnelle et qui

peut vous aiguiller sur les meilleurs choix. Il pourra donc vous informer entre autre sur la retraite anticipée, le compte pénibilité, la surcote, la retraite progressive, le cumul emploi retraite et surtout vous accompagner jusqu'à la liquidation de votre pension.

Il s'avère utile et même indispensable de pouvoir communiquer et poser toutes les questions à un interlocuteur qui se déplace sur les territoires aussi dans le cadre de l'accès aux droits La CARSAT tient une permanence, sur rendez-vous, dans la commune du Touvet 3 fois par semaine, depuis début décembre les mardi, mercredi et jeudi.

Plus d'info

et prise de rendez-vous
04 76 46 11 44



© DR

Service de téléalarme ou téléassistance

La téléalarme est un service d'assistance et de secours assuré par un prestataire privé. Elle permet, en cas de chute ou de malaise, d'obtenir une intervention rapide. Des aides financières existent sous certaines conditions, comme l'Aide personnalisée d'autonomie, la contribution des caisses de retraite ou des mutuelles.

Plus d'info

Association Sud Isère téléalarme
04 76 29 48 12



© Pressfoto / Freepik

Le numérique pour tous : la commune vous accompagne

Les **outils numériques** sont partout dans notre vie quotidienne, nos relations et nos démarches administratives. Pour vous faciliter la vie et vous permettre d'utiliser au mieux ces outils, la municipalité du Touvet veut mettre en place des temps de conseils et/ou de formations. Des rendez-vous individuels ou en groupe sont prévus dans la journée ou le soir, selon vos disponibilités, en une ou plusieurs fois, selon les thématiques, les apprentissages et/ou en fonction de la volonté de confidentialité de chacun.

Pour mieux connaître vos attentes, merci de nous retourner ce questionnaire.

Êtes-vous intéressés par les thèmes suivants :

- Premier pas sur l'ordinateur (souris, clavier...)
- Organiser les dossiers sur ordinateur
- Créer une adresse mail
- Naviguer sur internet
- Communiquer avec les réseaux sociaux
- Découverte de la tablette
- Découverte du smartphone
- Accompagnement aux démarches administratives
- Autre :

Des conférences seront organisées tout au long de l'année.

Êtes-vous intéressés par les thèmes suivants :

- L'information à l'heure des médias numériques : comment démêler le vrai et le faux ?
- Quelles places pour les écrans dans la famille ?
- Les jeux vidéos
- Comment protéger efficacement ses appareils, ses mails, ses données ?
- Comment limiter la publicité sur internet et dans les mails ?

Souhaiteriez-vous d'autres thématiques ?

.....

.....

.....

.....

Vous pouvez remettre ce questionnaire à l'accueil ou dans les boîtes aux lettres de la mairie, de la bibliothèque, de la maison des associations ou le renvoyer à l'adresse Mairie du Touvet, 700 Grande-rue 38660 Le Touvet, par courriel mairie@letouvet.com ou via

le site internet, rubrique Démarches en ligne.

Vous pouvez également prendre contact directement avec la personne référente, Marion Buschini, à la bibliothèque aux heures d'ouverture ou par téléphone :

04 58 00 50 27.

Vous pouvez nous laisser vos coordonnées si vous souhaitez être informé de la mise en place des ateliers et des conférences.

Nom/Prénom:

.....

N°de téléphone :

.....

Courriel :

Retour sur le PAEN, présentation et concertation avec les propriétaires et agriculteurs exploitants

Le mercredi 6 novembre 2019 la mairie a convié une quinzaine de propriétaires et agriculteurs exploitants au Touvet pour une présentation du 1er PAEN (périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels) de l'Isère.

Cette rencontre était co-animée par Laurence Théry, maire, et par les élus en charge de l'agriculture Sylvie Large et Franck Pourchon en présence de l' élu en charge de la concertation Adrian Raffin.

Après le mot d'introduction du maire rappelant les enjeux et l'importance de l'agriculture, les participants se sont présentés

lors d'un tour de table.

Il a été rappelé quels étaient les objectifs du PAEN, son périmètre et le programme d'actions.

Les participants ont ensuite pu échanger et débattre sur les actions que va porter la commune.

Ils se sont ainsi exprimés sur les difficultés que rencontre la profession liées à l'agri-bashing et aux conflits d'usage de l'espace agricole en rappelant que « la campagne est aussi et surtout un lieu de travail ».

Les invités ont alors évoqué l'importance de communiquer sur les productions locales de la commune dans le but de sen-

sibiliser les citoyens aux différentes pratiques agricoles.

Dans cette continuité de faire naître des propositions d'actions, une commission agricole va être créée. Elle réunira élus et agriculteurs plusieurs fois par an afin d'échanger et de se concerter autour des problématiques agricoles puis de suivre les projets en cours.

Rappelant la fierté d'être la première commune de l'Isère à avoir un PAEN, c'est autour d'un verre de vin du Domaine des Rutissons, viticulteurs engagés de la commune que la réunion s'est terminée.



Conseil des sages, parcours sport-santé-prévention au Bresson...La suite !



Après la réussite du projet des jardins partagés, dont toutes les parcelles sont aujourd'hui occupées, le Conseil des Sages s'est engagé dans un nouveau projet au Bresson : la réalisation d'aménagements pour favoriser le « sport-santé » pour tous.

L'objectif vise à profiter de l'espace du Bresson et de son cadre naturel pour mettre en place un dispositif permettant aux habitants de tous âges de pratiquer une activité physique :

- Gratuitement et facilement,
- En plein air,
- À n'importe quel moment.

Ces aménagements sont une offre complémentaire aux équipements sportifs, culturels et de loisirs existants. Un nouvel outil pour les associations de la commune pour moderniser la zone du Bresson et renforcer son attractivité pour les habitants.

Les pistes de réflexion sont nombreuses : parcours de marche balisé, agrès adaptés à la pratique du sport-santé, espace ludique, espace réservé à la pratique du yoga, de la gym volontaire ou de la relaxation,... Ce projet se construit progressivement, dans la concertation. Le Conseil des Sages a rencontré des associations de la commune pour identifier pratiques comme besoins et des professionnels du sujet.

TRAVAUX



En novembre, on plante !

L'aménagement de la cour de l'école élémentaire se poursuit avec des plantations et divers aménagements.

Sur le parking de la mairie, une clôture arborée vient compléter la palissade mise en place par la SDH aux Moulins.

La végétalisation du parking continue.



Au rond-point, un massif de fleurs est réalisé, la vande, rosiers viennent compléter la plantation des arbres et embellir l'entrée du village.



Des arbres doivent être plantés sur le parking du cimetière pour créer de l'ombre et végétaliser.

Des aménagements pour éviter les stationnements hors des zones autorisées



En haut de la Grande rue, les poteaux en bois permettent de sécuriser la circulation piétonne. Des pas japonais viendront compléter l'aménagement.



À côté de la bibliothèque, les poteaux interdisent le stationnement sur le trottoir. Rue des Gîtes, ils sécurisent les circulations piétonnes.



Au cimetière une barrière garantit le passage des véhicules des pompes funèbres lors des inhumations.

Inscription sur les listes électorales



La mise en place du fichier unique pour désormais constituer les listes électorales permet de s'inscrire

jusqu'au 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin. Ainsi pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, **vous pouvez vous inscrire jusqu'au vendredi 7 février 2020**. Les inscriptions peuvent se faire en ligne www.letouvet.com, démarches en ligne, rubrique élections.

Pour être électeur dans la commune il faut y résider, ou être contribuable ou gérant, associé majoritaire ou unique d'une société domiciliée au Touvet. Il vous sera donc demandé un justificatif de domicile **de moins de 3 mois**, à votre nom de type :

- Attestation ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe établie à votre nom par cette entreprise
- Attestation d'assurance habitation
- Avis d'imposition ou certificat de non-imposition sur le revenu
- Quittance de loyer non manuscrite
- Bulletin de salaire ou titre de pension
- Pour les personnes en maison de retraite, attestation du directeur sur laquelle figure l'adresse de l'établissement et établissant la réalité de l'hébergement.

Incident sur le réseau d'eau potable sur le Bas de la Frette



Fin octobre, les habitants du secteur du bas de la Frette n'ont pas pu consommer l'eau potable pendant 3 jours. À la suite d'un prélèvement, l'eau a été jugée impropre à la consommation. La Communauté de communes du Grésivaudan et Véolia eau ont informé les habitants des mesures à mettre en place comme faire bouillir l'eau 10 minutes avant de l'utiliser comme boisson, ou pour le lavage des aliments et le brossage de dents. La Grésivaudan et Véolia ont procédé à une distribution d'eau en bouteille pour les personnes concernées. Des opérations de désinfection et de purge du réseau ont permis de revenir à une situation conforme. Les usages habituels sont rede-

venus possibles.

La communauté de communes du Grésivaudan et Véolia eau veillent en continu à la qualité de l'eau distribuée et procèdent à des analyses régulières. Les captages concernés sont situés sur un secteur très calcaire. De fortes pluies dans la Chartrouse peuvent entraîner ce type de pollution.

Une réunion a eu lieu à la mairie début décembre en présence de Véolia et de la Communauté de communes du Grésivaudan pour réaliser un retour aux habitants sur la situation.



Commission communale des impôts directs, comment ça marche ?

La Commission communale des impôts directs s'est réunie au Touvet début novembre. Composée d'habitants du Touvet et d'élus, appelés commissaires, elle comprend 8 membres. Elle se réunit annuellement, avec ou sans représentant de l'administration fiscale, à la demande du Directeur départemental des finances publiques et sur convocation du Maire. Son rôle, consultatif, est de préciser au représentant de l'Administration les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance, de formuler un avis sur les réclamations portant sur la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Petit rappel, la taxe foncière est constituée de la valeur locative, définie par l'administration des finances publiques (et, qui, en Isère a été revalorisée cette année pour un grand nombre de contribuables) et par des taux votés par les communes, les intercommunalités et les départements. Au Touvet, les taux d'imposition communaux sont stables depuis 2008.

Rivières, une gestion partagée

Le bon écoulement des eaux et la prévention des risques d'inondation reposent sur l'entretien des rivières. Le SYMBHI, qui gère désormais la compétence GEMAPI déléguée parla Communauté de communes du Grésivaudan, apporte son appui et son expertise pour coordonner l'action des acteurs sur le territoire du Grésivaudan.

La « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) vise la protection du risque inondation et la valorisation des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant hydrographique cohérent. Le SYMBHI, créé en 2004 pour la mise en œuvre des travaux de protection des crues de l'Isère, puis des autres grandes rivières, s'occupe dorénavant également des affluents du Grésivaudan. Concrètement, le Syndicat poursuit l'étude et la mise en œuvre de projets d'aménagement hydraulique intégré mais il anime aussi la démarche et accompagne le territoire pour travailler sur d'autres axes de la gestion du risque tels que la prévision des crues, le développement de la conscience du

risque, la cohérence avec les outils d'urbanisme, etc. Il porte des travaux plus ponctuels et assure l'exploitation et l'entretien des ouvrages (digues, plages de dépôt, pièges à embâcles).

La bonne gestion des cours d'eau repose sur une collaboration forte entre tous les acteurs du territoire : l'Etat au titre des différentes procédures réglementaires relatives à la gestion des risques, à la constructibilité et à la préservation des rivières, les communes en lien avec le pouvoir de police du Maire et les riverains soumis à l'obligation d'entretien. Dans la plaine de l'Isère, les propriétaires fonciers sont regroupés dans des associations syndicales pour assumer cette obligation. Pour accompagner les riverains du territoire contact@symbhi.fr.



Marquer son vélo pour lutter contre le vol

Chaque année, plus de 150 000 vélos retrouvés ne peuvent être restitués à leur propriétaire par manque d'identification. Seulement 2 à 3 % des victimes de vol récupèrent leur vélo !

Le 9 septembre, les militaires de la communauté de brigades de Meylan ont découvert, au domicile d'un receleur, 3 vélos non identifiés. Un 4^e vélo a pu être restitué à son légitime propriétaire qui l'avait enregistré en ligne.

Plus d'info

Pour retrouver votre vélo en cas de vol, enregistrez-le sur fubicy.org ou bicycode.org

Le compteur communicant gaz de GRDF

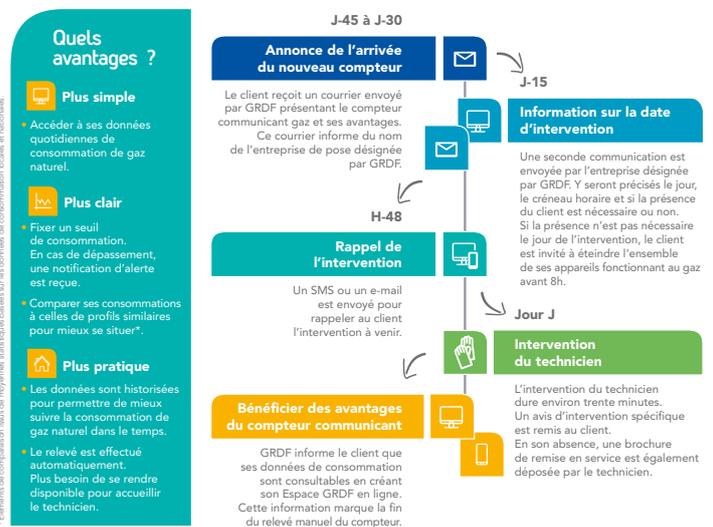
Il est orange et comptera bientôt les consommations de gaz des 11 millions de consommateurs alimentés en gaz naturel par GRDF (Gaz Réseau Distribution France), quel que soit leur fournisseur d'énergie. Grâce à un relevé à distance automatique et quotidien, le compteur communicant gaz de GRDF favorisera une meilleure compréhension des consommations de gaz naturel, préalable à la maîtrise de l'énergie. Les données de consommation quotidiennes relevées seront en effet mises à disposition des consommateurs sur « Mon Espace GRDF » (espace personnalisé et sécurisé accessible sur grdf.fr) suite à

l'installation du nouveau compteur. Les données mensuelles seront quant à elles directement transmises aux fournisseurs d'énergie. Chaque consommateur sera averti par courrier avant l'intervention de remplacement du compteur. Au Touvet, les interventions commencent au mois de janvier.

Compteur communicant gaz



Quels avantages et quelle communication pour les clients ?



L'école au jardin

Cette année, l'école des 3 cours a choisi de travailler autour des arts culinaires. Les enseignants se sont tournés vers les élus et l'équipe des éco-ateliers pour aborder le thème du jardinage en cultivant des parcelles réservées à l'école aux jardins partagés du Bresson.

Les enfants vont réaliser un jardin, des plantations à la récolte, en préparant le terrain et en réalisant des semis. Pendant cinq demi-journées 40 à 50 enfants occupent le jardin encadré par les instituteurs, les élus, Béatrice De Geyer et les parents d'élèves, ce qui permet à toutes les classes de participer. Avant les vacances de la Toussaint, les enfants ont planté des fèves, des salades, de la roquette, du persil, des noisetiers, des bulbes de printemps et des herbes aromatiques achetés ou donnés par les familles. Désherbage, préparation de la terre, plantation et récolte des graines étaient au programme de cette première

intervention.

Le projet construit sur l'année comprend de nombreuses autres étapes :

- Réalisation des semis en février-mars
- Récolte des plantations d'automne et plantation de pommes de terre à la sortie de l'hiver
- Récolte des pommes de terre et plantation des semis au printemps
- Récolte des légumes en fin d'année et plantation des légumes d'été au mois de juin

Ce dernier geste permet de pérenniser le projet et à la rentrée prochaine, le jardin sera rempli de légumes et prêt pour une nouvelle année de plantation.

Les classes de CE1 de Mme Circan et de CE2 de Mme Renaudin, inscrits dans un projet avec le Parc de Chartreuse orienté sur le jardin, ont une parcelle qui leur est réservée cette année.

Donnez vos vieux outils de jardinage cassés... et vos graines

Vous avez de vieux outils non utilisés, rouillés ou dont le manche est cassé, au lieu de les amener à la déchetterie, donnez-les. L'équipe des éco-ateliers se charge de les remettre en état et de les donner à l'école, permettant ainsi l'acquisition d'un maximum d'outils à moindre coût.

Amis jardiniers, vous avez des graines en trop, vous souhaitez participer au projet, n'hésitez pas à donner vos graines, elles seront utiles pour le succès du projet.

Déposez les à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture.

Plus d'info
04 76 92 34 34.



Nouveau pour les associations !

Un kit de vaisselle à usages multiples est à votre disposition pour l'organisation de tous vos événements !

Assiettes, verres et tasses incassables sont prêtés dans des cagettes en bois rangés dans des sacs en tissu aux couleurs du Touvet. Merci à Véronique Grand de son concours précieux.

La vaisselle est prêtée propre et doit être rendue nettoyée pour une nouvelle utilisation.

Rappel, les réservations de salle et de matériel, se font dorénavant via le site internet de la commune sur « Démarches en ligne ». Le « kit » vaisselle est intégré au formulaire de demande de matériel.



Déchetterie, réouverture en début d'année !



© Freepik



Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

À NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre)

Plus d'info

assistance.declaration.ruches@
agriculture.gouv.fr
01 49 55 82 22

Les travaux de mise en sécurité et de modernisation de la déchetterie du Touvet ont avancé plus vite que prévu et sa réouverture est annoncée pour le début de l'année.

Fermée depuis le mois de février cette déchetterie nouvelle génération couvre 7600 m² (4600 m² précédemment NDLR) et propose aux particuliers des collectes plus variées : récupération de compost et de broyat (réalisé sur place), local pour déposer des objets destinés à la Ressourcerie de Pontcharra (R'de récup'), un dépôt des déchets ménagers spéciaux (DMS) et des Déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E) et toujours des dépôts pour le bois, les ferrailles, les cartons, les petits encombrants, les gravats, les déchets verts, les pneus, le mobilier, les encombrants, le verre, le papier et les incinérables.

STOP aux dépôts sauvages

Véritable fléau, les dépôts sauvages en pleine nature ou aux pieds des points de collecte sont encore trop nombreux sur notre territoire : cagettes, sacs plastiques, frigo, bouteilles de gaz, vieux pots de peinture... Le Grésivaudan agit au quotidien et en appelle au civisme de chacun pour y remédier.



4 agents du Service Déchets œuvrent quotidiennement pour la propreté des points de collecte de proximité. Outre le nettoyage des conteneurs, ils sont également contraints de ramasser les dépôts sauvages qui se trouvent aux abords des points de collecte. Cet été, ils en ont ramassé plus de 25 tonnes ! Ces dépôts sont le fruit d'incivilités, de négligence, parfois de méprise concernant le système de ramassage : certains considérant à tort qu'ils seront enlevés en même temps que la collecte traditionnelle.

Des sanctions lourdes et immédiates

Les dépôts sauvages sont interdits par la loi et relèvent du pouvoir de police du maire. Étant considérés comme des contraventions de 3^e, 4^e et 5^e classes, les sanctions en cas d'infraction sont lourdes et les amendes conséquentes : de 450 à 3 000 €. Véritable fléau environnemental, il est de notre devoir à tous d'agir. Si vous constatez un dépôt sauvage, contactez dès que possible le Service Déchets pour éviter l'éparpillement des déchets ou une pollution des sols. Et, n'hésitez pas, faites preuve de civisme en prêchant la bonne parole. Vous l'aurez compris ces incivilités ont un coût environnemental certain mais aussi pour notre porte-monnaie. Pour lutter contre ce phénomène, la communauté de communes alloue un budget conséquent : 9 000 €/mois soit 110 000 €/an, alors, mobilisons-nous !

Plus d'info

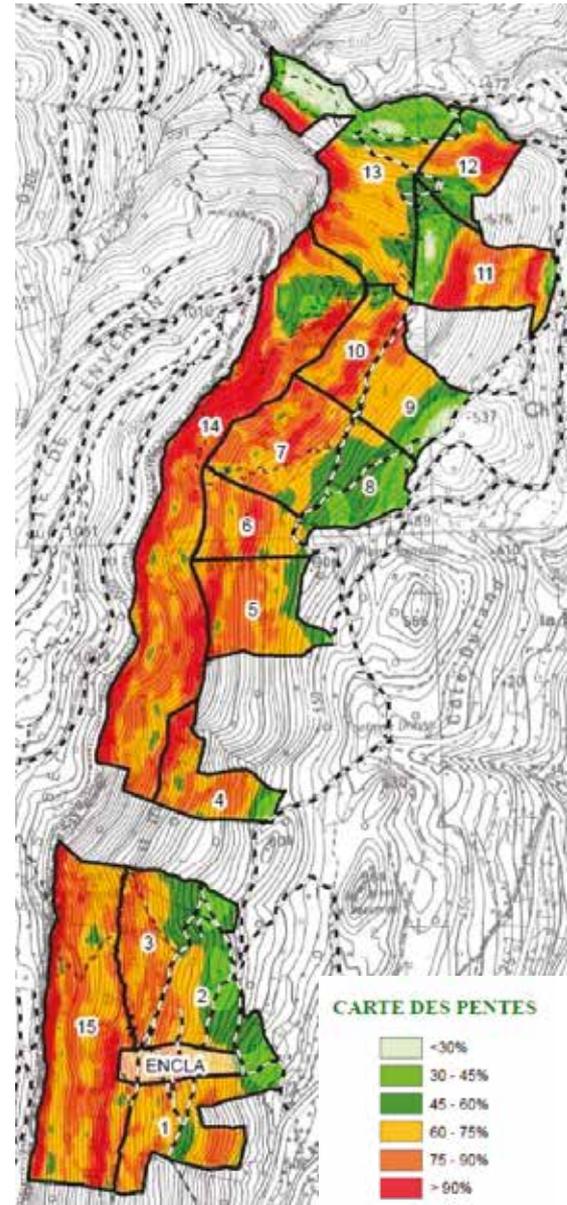
sur les déchetteries et sur les changements de mode de collecte sur www.le-gresivaudan.fr

Renouvellement du plan d'aménagement de la forêt communale du Touvet 2019 – 2038

La forêt, propriété privée ou publique, occupe au Touvet 44 % du territoire de la commune. La forêt communale, constituée de 15 parcelles forestières, représente 163 hectares. Le plan de gestion de la forêt communale régit pour une durée de 20 ans les conditions d'exploitation de la forêt dont la commune est propriétaire. En avril 2018 l'Office National des Forêts a accompagné une procédure de révision de ce document d'aménagement forestier fixant des objectifs à moyen et long terme.

Ainsi le diagnostic confirme que la forêt compte une diversité d'essences diversement réparties sur le territoire de la forêt communale.

Elle est aussi facteur de protection de la ressource en eau et du captage du Vivier et de protection des risques naturels contre les chutes de blocs et les crues torrentielles du Bresson.



Tilleul 21 %

Frêne 14 %

Érable 13 %

Hêtre 41 %

Mais la forêt communale est peu exploitable avec une surface en sylviculture de production de 81,84 hectares seulement, une production restreinte, concentrée sur le bois de chauffage principalement avec de grandes difficultés d'accessibilité.

Aussi forts de ces constats le plan d'actions de la commune va d'abord se concentrer :

- sur une labellisation PEFC
- l'entretien des dessertes existantes et potentiellement l'ouverture de petits morceaux de pistes après consultation des « forestiers »,
- une réflexion sur la mise en place d'un Schéma d'accueil pour mieux prendre en compte les multi-usages de la forêt (promenade, vélo, chasse, exploitation forestière),
- la préservation des peuplements de ravin en évitant de nouvelle piste dans cet habitat,
- et des actions de sensibilisation du public aux espèces réglementées (muguet, lis martagon, houx) ou interdites (cyclamen d'Europe, Nivéole de printemps) de cueillette,
- en rappelant les règles en usage

Si la forêt a des forts enjeux sociaux :

En accueillant du public dans le Parc naturel régional de Chartreuse, avec des sentiers labellisés, des usages tournés vers la promenade, le VTT, les courses, la chasse



et en offrant une visibilité paysagère depuis la vallée.

dans la forêt, par exemple, contrairement à l'idée reçue, les champignons n'appartiennent pas à tout le monde mais au propriétaire de la forêt où ils se trouvent ; qu'elle soit privée ou publique et qu'elle soit interdite par un panneau ou non. En France, les 3/4 des forêts appartiennent à des particuliers, le reste appartient à l'État ou aux collectivités territoriales.



Cyclamen d'Europe

Nivéole de printemps



Finances

Subventions aux associations (16/09/2019) pour répondre à une demande exceptionnelle de l'École de Cordes connaissant des difficultés conjoncturelles, il est proposé de voter un montant de 2 200€.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ressources humaines

Tableau des effectifs, création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet (16/09/2019) pour permettre le recrutement d'un agent en charge des archives communales, procéder au récolement et à la mise à jour des archives.

Délibération adoptée à l'unanimité

Tableau des effectifs, modification du temps de travail d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (16/09/2019) pour qu'un agent de la bibliothèque travaille sur un projet d'inclusion numérique et sur le plan mercredi.

Délibération adoptée à l'unanimité

Tableau des effectifs, créations d'emplois à temps non complet (16/09/2019) pour les agents des différents services périscolaires : garderie du matin, restauration scolaire et activités périscolaires de fin d'après-midi.

Délibération adoptée à l'unanimité

Administration générale

Approbation du règlement intérieur des services scolaires et périscolaires (16/09/2019) pour intégrer des modifications apportées à la suite de concertations avec le comité de pilotage du projet éducatif, les conseils d'école, le conseil du centre de loisirs ou lors de réunions ad hoc.

Délibération adoptée à l'unanimité

Urbanisme

Approbation de la modification n°7 du Plan local d'urbanisme (16/09/2019) comprenant :

- L'ajout d'éléments du patrimoine remarquable
- La création d'emplacements réservés
- La modification d'emplacements réservés
- La création d'un sous-secteur UAe
- Le déclassement d'une partie de la zone UA en A
- La modification des dispositions réglementaires et du document graphique

Délibération adoptée à l'unanimité

Travaux

Avenant n°1 à la convention avec la Communauté de communes Le Grésivaudan pour la réalisation de travaux prévus par la convention PUP conclue avec un particulier (16/09/2019) pour préciser des conditions financières modifiées liées à des travaux supplémentaires à réaliser.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXPRESSIONS POLITIQUES

Du groupe de la majorité...

Très nombreuses associations de la commune, activités scolaires et périscolaires, Grappaloups,... le taux d'occupation des locaux communaux est fort élevé au Touvet. Et c'est tant mieux !

Le dynamisme de notre vie associative implique cependant de trouver des solutions pour que chacun puisse poursuivre ses activités dans de bonnes conditions. Le partage des locaux est alors chose courante. L'école élémentaire, les écoles de musique et l'association English is fun connaissent cette mutualisation depuis plusieurs années. D'autres bâtiments publics sont aussi mis à contribution : le collège accueille par exemple la Chorale dans ses locaux.

Les chantiers, imprévus ou contraintes d'agenda imposent aussi des adaptations. La réhabilitation du bâtiment des Grappaloups, qui se terminera en début d'année, a amené le service d'accueil de loisirs à occuper temporairement l'école maternelle. L'association Gymnastique volontaire a quant à elle adapté son activité avec la présence temporaire de la cantine scolaire au Bresson. Le repas de Noël des aînés a été décalé d'une semaine pour permettre au Sou des écoles d'organiser son marché de Noël à la date prévue, etc.

Le stockage du matériel nécessite lui aussi de s'adapter, composer, cohabiter : les grappashows stockent leur matériel dans un placard partagé avec le Club détente et loisirs au Pôle culturel ; l'espace de stockage du Sou des écoles a été déplacé à la Trésorerie suite à la dissolution du Comité des fêtes, etc.

Vous le voyez, la gestion des locaux communaux est une gymnastique de tous les instants pour permettre à chaque activité de se dérouler dans les meilleurs conditions. Cette tribune est pour moi l'occasion de saluer l'ensemble des associations et des services qui participent de cette heureuse cohabitation.

Michel Nolly, 3^e adjoint délégué à la vie associative



... Aux élus de l'opposition

Fin de mandat et consultation citoyenne

Depuis la campagne des élections municipales de 2008, le lien intergénérationnel est au cœur des préoccupations de la majorité municipale. Le sujet est largement partagé par l'ensemble de la population et par les représentants de l'opposition.

La majorité actuelle a brandi l'étendard du devenir de la Maison Saint-Jean pour symboliser sa capacité à créer ce lien entre les générations. Elle a d'abord reproché en 2008 à l'équipe municipale sortante de n'avoir rien fait pour pérenniser la Maison Saint-Jean. Puis, en 2014, un de ses arguments de campagne a été d'avoir su pérenniser la Maison Saint-Jean au cœur du village.

Fin 2017, l'annonce de la fermeture prochaine de la Maison Saint-Jean fut donc une grosse surprise pour l'ensemble des habitants du Touvet.

Depuis 2017, La majorité a râlé, pétitionné, fait part de son indignation, et les habitants ont pu constater que la pérennisation annoncée en 2014 était bien fragile.

Ce que nous constatons en fait, c'est qu'entre lancer une réflexion avec les habitants sur le devenir de cet emplacement idéalement situé au cœur du village, et utiliser la Maison Saint-Jean comme un argument de

campagne supplémentaire pour 2020, l'équipe majoritaire semble déjà avoir fait son choix. La machine des élus majoritaires est bien rodée : il est plus simple d'inscrire dans son programme une solution sans discussion, qui une fois l'équipe municipale élue, n'aura plus qu'à être appliquée. Comme nous l'a dit plusieurs fois Madame le maire : c'était dans notre programme, nous avons été élus, nous ne faisons qu'appliquer notre programme. Exit la discussion et la concertation citoyenne !

Un autre exemple nous est donné avec la fermeture du Clos Schmidt qui est intervenue en début de mandat. Les élus majoritaires ont décidé du devenir de ce bâtiment avec un minimum d'information et d'implication des élus de l'opposition.

Devant cette volonté d'éviter tout débat avec les élus de l'opposition sur les biens communs à tous les habitants du village, nous avons décidé de ne plus assister aux conseils municipaux de fin de mandat.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

Les élus de l'opposition

ETAT CIVIL

Naissances

Le 6 juin 2019	Jules LAVOISIER
Le 13 septembre 2019	Célestin COQUAND
Le 13 septembre 2019	Soren ECHES
Le 2 octobre 2019	Fanny CHARROT
Le 21 octobre 2019	Anna WILLERVAL

Mariages

Le 5 octobre 2019	Pascal Gaudry et Émilie Bergin
-------------------	---------------------------------------

Décès

Le 27 mai 2019	Claude ROSSI
Le 30 juillet 2019	Marthe SAMBIM épouse RACZKOSKY
Le 11 août	Marcelle BILLIET veuve BERLIRE
Le 26 août 2019	Christelle THERRY épouse CARON
Le 28 août 2019	Joseph DESSEREZ
Le 29 août 2019	Albert GAUDENECHÉ
Le 4 septembre 2019	Patrick DIANA
Le 10 septembre 2019	Raphaëlle STRIPPOLI veuve ZUCARO
Le 13 septembre 2019	Claude CALABRIN
Le 13 septembre 2019	Odette RAMUS veuve JANOLIN
Le 19 septembre 2019	Raphaëlle DRAÏ
Le 21 septembre 2019	Maria ROCA veuve DESSUP
Le 2 octobre 2019	Auguste SILLON
Le 5 octobre 2019	Marie Louise AGLIETTI veuve SACCO
Le 20 octobre 2019	Brigitte CADOT épouse RAMUS
Le 2 novembre 2019	Jean Marie TALMON
Le 2 novembre 2019	Francesco NINFOSI
Le 5 novembre 2019	Jean Louis ARNAUD-GODDET

PETITES ANNONCES

Une nouvelle agence de voyage s'installe dans la Grande rue

L'agence de voyages Destination vacance a ouvert ses portes fin novembre au 936 Grande rue.

Elle est ouverte :

Lundi de 17h à 18h

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Samedi de 9h à 13h

L'agence organise des séjours et des week-end à la carte mais propose également de la revente de catalogues de Tour opérateur comme Marmara, Tui-passion des îles ou Exotismes, etc.

Plus d'info

04 38 92 07 78

frederique@destinationvacance.fr



© macrovector_official / Freepik

Une nouvelle coiffeuse à domicile dans le territoire



Vanessa Pomposa a lancé son activité de coiffeuse à domicile dans le Grésivaudan. Elle se déplace à votre domicile pour prendre soin de votre chevelure et ainsi éviter un déplacement jusqu'au salon de coiffure.

Plus d'info

06 13 15 55 43

Le premier PAEN l'Isère...

Le PAEN est un outil de Protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains :

- Mis en place avec le Département de l'Isère, à partir d'une démarche volontaire de la commune du Touvet,
- Accompagné par la Chambre d'Agriculture, la Communauté de Communes et la Safer
- Qui permet d'éviter l'artificialisation des terres et protège au Touvet 537 hectares
- Et de mettre en place un plan d'une vingtaine d'actions, pour soutenir et développer l'économie agricole

Avec 5 axes à travailler pendant 5 ans :

- la stratégie foncière,

- l'accompagnement et le maintien de l'activité agricole,



Identification des agriculteurs bientôt à la retraite pour envisager la transmission de leur exploitation agricole.



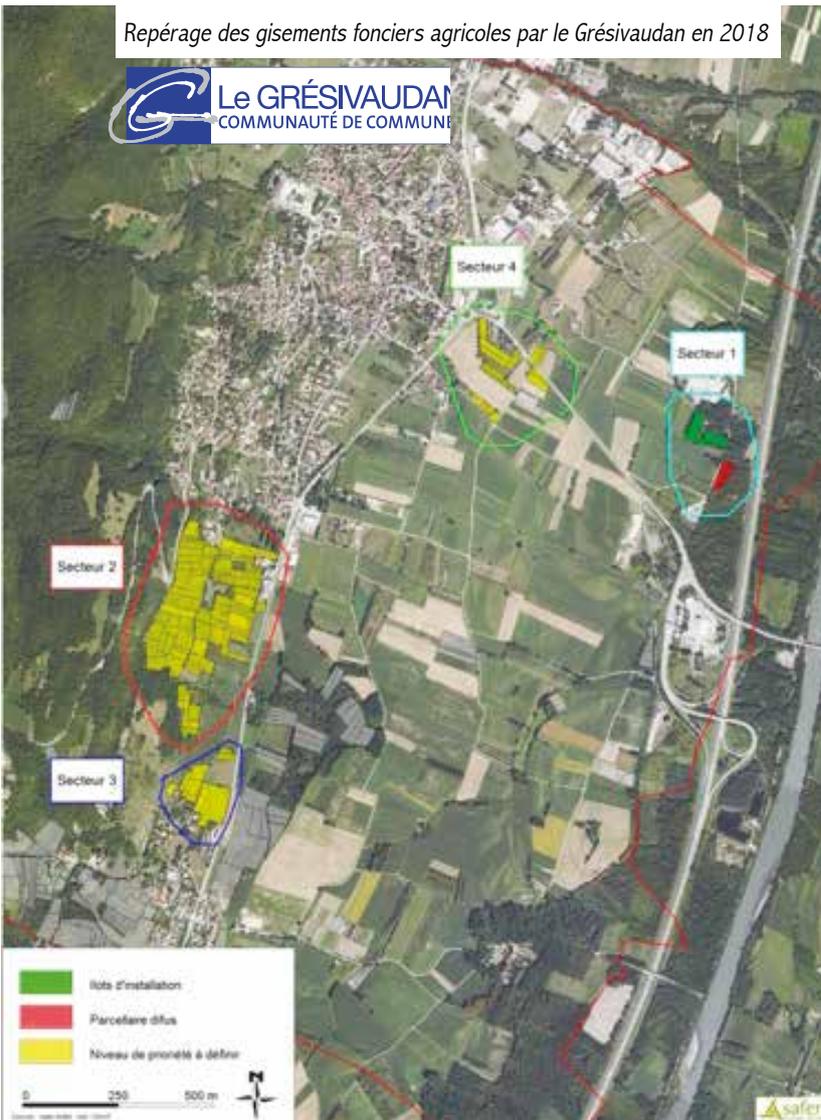
- l'amélioration et la création de lien social entre les agriculteurs et les habitants,



Création d'une commission agricole périodique, première réunion de coordination le 6 novembre 2019

- la gestion de la ressource en eau

Repérage des gisements fonciers agricoles par le Grésivaudan en 2018



Inventaire en cours des « cabanes de vignes », sur les côteaux.

- la préservation du patrimoine paysager et naturel



Lutte contre les plantes invasives, plantation de saules têtards le 26 novembre 2019

Depuis septembre 2016, date de la réunion d'engagement de la démarche PAEN, il a fallu près de 3 ans pour que la délibération du Département en juin 2019 officialise le 1^{er} PAEN de l'Isère.

C'est la commune qui anime ce PAEN !

Plus d'info

<http://www.letouvet.com/vie-municipale/projets-realizations/>